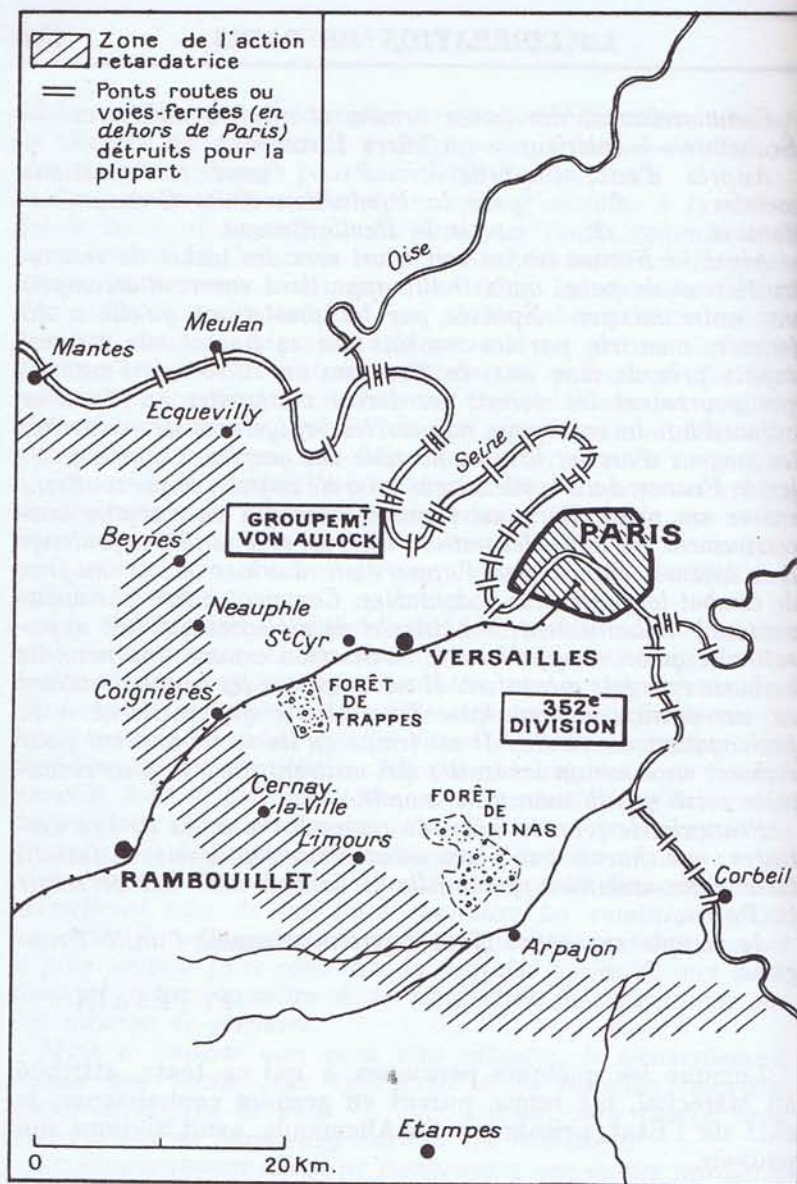


ROBERT ARON

HISTOIRE
DE LA
LIBÉRATION
DE
LA FRANCE

JUIN 1944 - MAI 1945

LES GRANDES ÉTUDES CONTEMPORAINES
LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD



Croquis établi d'après les ordres de défense de Paris donnés par le général V. CHOLTITZ, 19-22 août 1944.

CINQUIÈME PARTIE

LA LIBÉRATION DU

Graziani qui manifesta un certain respect de la forme, exceptionnel pour l'époque.

Les procédures certes étaient expéditives, et les jugements sévères : sur 15 ou 16 affaires, on compte neuf condamnations à mort suivies d'exécution. La plus notoire, et sans doute aussi la moins justifiée, fut celle de Buffet, qui, ami d'enfance de Laval, avait été nommé par lui directeur de la Sûreté. On dit que l'ordre de grâce venait d'être signé quand son exécution eut lieu. Dans toutes les affaires soumises à cette juridiction d'exception, il y avait un avocat, qui dans le plupart des cas ne pouvait d'ailleurs modifier la décision des commissaires du gouvernement et des juges choisis parmi des officiers F.F.I.

Le public, manifestait souvent bruyamment : au premier rang se trouvait l'avocat général Mornet.

Dans les jours qui suivirent la libération, l'Hôtel du Parc connut un autre épisode, sur lequel il semble que jusqu'à présent la lumière n'ait pas été faite. D'anciens membres de l'entourage du Maréchal distribuaient à des journalistes ou à quelques fonctionnaires la proclamation que le Chef de l'État aurait préparée en prévision de son retour à Paris.

En voici le texte intégral, par lequel devait s'opérer la transition de la capitale découronnée à la capitale renaissante :

MESSAGE QUI AURAIT DU ÊTRE LU PAR LE MARÉCHAL
DEPUIS PARIS SI LES ALLEMANDS LUI AVAIENT LAISSÉ
SA LIBERTÉ D'ACTION

Français,

C'est de Paris que je m'adresse à vous, de Paris où le drapeau français flotte sur tous les monuments, de l'Élysée, demeure traditionnelle du Chef de l'État dont j'ai repris possession.

La France renaît aujourd'hui à ses destinées. Elle voit à nouveau s'ouvrir devant elle les portes de l'espérance, car les armées allemandes ont évacué déjà la plus grande partie de la France.

Mais au milieu de notre allégresse je veux que mes premières paroles libres proclament à la face du monde les droits imprescriptibles de notre Pays.

La France est une Nation souveraine. En qualité de représentant légitime de cette souveraineté investi du Pouvoir suprême

par l'Assemblée Nationale, j'affirme son droit à disposer d'elle-même et à conserver intacte l'intégrité des territoires de sa Métropole et de son Empire.

Nulle convention ni traité n'est valable sinon par l'accord du Pouvoir légitime. Cette indépendance est pour nous Français le plus sacré des biens.

Le premier acte de notre liberté recouvrée sera de saluer les armées anglo-américaines dont les victoires ont déterminé la retraite des armées allemandes et de leur souhaiter la bienvenue sur notre territoire.

En ce jour nous oublierons l'écrasement de nos villes, de nos usines, de nos moyens de transports, tant de morts et de blessés, les atteintes portées à notre flotte pour ne plus songer qu'à la fraternité d'armes, née en 1914-1918 et en 1940 sur les champs de bataille de Belgique et de Dunkerque.

Ma seconde pensée concerne les Français qui s'épuisent en contradictions intestines.

La France est aujourd'hui dans un tel état d'appauvrissement et de destructions intérieures, que notre premier devoir est de refaire son âme et son corps.

Avant toutes choses, je veux rétablir l'unité apparemment disparue entre les Français. Car les divisions qui ont parfois été jusqu'au sang provenaient beaucoup plus d'une divergence de vue sur les moyens que sur le but lui-même qui est pour tous le salut de la Patrie. Les uns sensibles avant tout à la nécessité de faire sortir le Pays de la dégénérescence intérieure qui nous avait conduits à l'abîme voulaient travailler d'abord au rétablissement de l'autorité dans les institutions et à la transformation des structures sociales. Et pour atteindre le but, ils ont accepté les circonstances nées de la guerre et jusqu'à la collaboration avec l'autorité occupante. Les autres ont fait taire toutes considérations devant celle de la guerre totale contre l'envahisseur jusqu'à accepter l'alliance avec le communisme et avec les responsables de notre défaite de 1940. Ces positions inverses ont conduit les Français à la contradiction armée parfois même à la rébellion contre toute autorité et progressivement à la plus douloureuse des guerres civiles. Mais les dangers qu'ils ont les uns et les autres accepté de courir, les morts qu'ils comptent dans leurs rangs, attestent leur bonne foi. Et la population qui a cruellement souffert des excès parfois coupables des uns et des autres, souvent aveuglés par leur passion exclusive, doit elle-même faire effort pour comprendre que ce sont

là les conséquences inéluctables de l'impossibilité où se trouvait le Gouvernement de tracer à chacun son devoir et de disposer des moyens suffisants pour maintenir l'ordre.

La paix doit désormais régner entre Français. A la justice légale seule, il appartient de punir les fautes commises. Je veux éviter à la France de sombrer dans les tueries de la guerre civile, après avoir subi, jusqu'au sang, les conséquences de l'occupation et des batailles qui se livrent sur notre sol. Je tiendrai donc énergiquement la main à ce que ne s'exercent aucunes représailles, ni individuelles ni collectives. La vengeance n'appartient qu'à Dieu et les sanctions ne peuvent être réglées que par les Tribunaux réguliers, avec toutes les garanties qu'implique une bonne administration de la justice.

Les actes de représailles seront considérés comme des crimes de droit commun et seront châtiés comme tels quels que soient leurs auteurs.

Il n'existe en France qu'une autorité civile et militaire, celle de l'État.

En conséquence, et dans le but de rétablir sans délai les conditions nécessaires au maintien de l'ordre, dans le but également de préparer la constitution de la force française, j'ordonne la mobilisation générale et place toutes les forces ou fractions armées autres que les forces de police sous l'autorité du Commandement militaire. Elles seront intégrées dans l'armée nouvelle dont la première tâche sera de rétablir sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de l'Empire, le respect de la discipline et de protéger les personnes et les biens.

Je réunirai l'Assemblée nationale dès que les circonstances le permettront afin de lui faire connaître les conditions dans lesquelles j'ai dû gouverner pendant quatre ans sans pouvoir le plus souvent faire connaître la véritable portée de mes décisions et pour soumettre à sa ratification la constitution que j'ai mission de préparer.

Mais il importe que, sans plus attendre, le Gouvernement reçoive une forme plus appropriée à la situation nouvelle. J'appelle auprès de moi ? qui sera chargé sous mon contrôle de coordonner l'action des Ministres.

Le Gouvernement allégé ne comprendra que quatre ministres entre lesquels seront répartis les Secrétariats d'État. Ces ministres seront des techniciens éprouvés qui ont déjà donné les preuves éclatantes de leur valeur et de leur indépendance bien française d'esprit.

Commandement des forces armées et affaires militaires — Économie — Intérieur — Affaires Étrangères.

Auprès d'eux, j'appelle ? pour les questions sociales ? pour la Production et les Communications et ? pour le Ravitaillement.

Ainsi la France tendra son effort vers des tâches de reconstruction et de paix, mais il lui appartient encore d'accomplir une autre mission. Épuisée par les prestations qu'elle a dû fournir, meurtrie par les combats qui se livrent sur son sol depuis près de cinq ans, ce n'est pas en raison de l'autorité que pourraient lui donner les forces matérielles qu'elle élève aujourd'hui la voix pour adjurer les belligérants de rechercher les moyens d'arrêter la plus horrible des guerres. Ce qu'a souffert la France, dans le silence qui lui a été imposé, ce que souffrent encore ses prisonniers, est l'image de ce qui va s'abattre successivement sur toutes les nations diverses si le conflit se prolonge et s'aggrave encore par l'apparition d'armes et de moyens de combat toujours plus redoutables. Comment n'être pas épouvanté du déchaînement de haines et de violences qui fait apparaître ce qu'on a appelé notre civilisation comme une nouvelle barbarie cette fois mécanisée. Il est temps que les peuples rentrent en eux-mêmes, fassent taire les factions qui poussent à la prolongation du conflit. Il est temps qu'ils se rencontrent pour élaborer en commun les traités qui mettront fin à la plus redoutable crise qu'ait connue le monde.

Français, le jour est venu de reprendre le cours de nos destinées ; que chacun à sa place, accomplisse son devoir, en faisant taire toute ambition personnelle et dans le seul but de servir la Patrie.

Je compte sur vous. Nous referons ensemble l'unité Française.

P. PÉTAIN

Lorsque les quelques personnes, à qui ce texte, attribué au Maréchal, fut remis, purent en prendre connaissance, le chef de l'État, prisonnier des Allemands, avait abdiqué son pouvoir.

installé à Bourron. Un autre, replié de Rouen, a choisi la Seine-et-Oise, à Rouvray, entre Condé et Saint-Léger. Un autre encore est au château de Montjeon, près de Wissous, où sont parqués 80 chars. Un dernier, enfin, a choisi le château de Saint-Chéron, dans la vallée de Chevreuse. Quant à Rommel, son Q.G. reste à la Roche-Guyon, en Seine-et-Oise.

En juillet, les aérodromes de Villacoublay, Toussus, Guyancourt, Orly, sont toujours entre les mains des Allemands, prêts à toutes éventualités. Leurs unités, encore incertaines du rôle qu'elles auront à jouer, procèdent à tout hasard à des travaux de retranchement. On en signale à Marly-le-Roi : sur la route de Cuny-la-Ville à Versailles, des fossés anti-chars et des abris de mitrailleuses sont espacés tous les 25 mètres.

Mais, c'est la Seine-et-Marne qui est la plus organisée non pas tant pour résister que pour assurer, au contraire, l'évacuation éventuelle des forces allemandes vers l'est. Dans le cas où la Wehrmacht serait empêchée de traverser Paris, soit que la ville soit occupée par les Alliés ou par l'insurrection soit qu'elle ait ses ponts coupés, il est une voie ferrée en rocade, qui passe par Moret-sur-Loing et Provins, et qui pourrait assurer le départ des occupants. De là, une accumulation de forces allemandes et des travaux de protection. De là aussi, inversement, des concentrations de résistants : les F.F.I. multiplient leurs effectifs dans la région. Des maquis s'installent dans la forêt de Fontainebleau et la gendarmerie locale va les rejoindre bientôt.

Tous ces indices, récoltés par des milliers d'yeux, transmis à des millions d'oreilles, et plus ou moins déformés, finissent par constituer des hypothèses sur le sort qui attend Paris. Deux éventualités sont possibles : ou bien Paris fait partie de la dernière ligne de résistance, où les Allemands en retraite s'accrocheront avant le Rhin, ou bien celle-ci se situe bien loin au nord-est, sur la Somme et sur l'Aisne, et dans ce cas Paris n'est pour la Wehrmacht qu'un passage qu'il lui faut maintenir ouvert pendant quelques jours et abandonner ensuite. Dans le premier cas, la capitale risque la destruction. Dans le second, elle peut encore s'en tirer avec quelques combats de rue.

A la mi-août, la situation générale de la Wehrmacht en France commence à se préciser. Les trois armées allemandes qui combattent sur le front occidental ont été séparées par les

manœuvres des Anglo-Américains en deux masses distinctes.

Au nord, c'est la 7^e Armée, où l'on a constaté la présence de 18 divisions, tant blindées que motorisées. Cette armée bat en retraite sur Lisieux et Bernay : elle cherche à gagner Rouen et l'est de Rouen pour passer la Seine. Paris ne l'intéresse pas. C'est à quelque 150 kilomètres en aval qu'elle franchira le fleuve.

Au sud, les deux autres armées allemandes, fortes de 22 divisions, se sont repliées sur Paris, l'une à l'ouest, pour essayer, par Pontoise, de passer sur la rive droite de la Seine, l'autre, à l'est de Paris, pour traverser le fleuve, dans la région de Melun.

Pour assurer dans de bonnes conditions ce repli et l'évacuation du matériel, les Allemands disposent de 8 à 10 divisions sur une ligne qui, de Poissy, par la forêt de Saint-Germain-en-Laye, gagne Saint-Cyr, Trappes, la vallée de Chevreuse par Orsay, la région de Massy-Palaiseau, la forêt de Fontainebleau et la forêt de Sénart. Au moment où vont se déclencher les combats dans la capitale, on estime qu'une dizaine de divisions ont déjà repassé le fleuve. Il ne reste donc au sud-ouest de Paris, dans les régions dont approchent les avant-gardes alliées, qu'une faible couverture de troupes allemandes, qui ne tardera pas elle-même à se replier à travers Paris, dernière issue possible vers le nord. A Paris même, pour garantir le passage, les Allemands disposent encore d'une division de chars Panther qui, le 12 août, est sortie par la Porte d'Orléans sans être suivie de son échelon de ravitaillement, ce qui laisse supposer qu'elle va s'établir à peu de distance, prête à intervenir à l'intérieur de la ville. *Intra muros*, on signale deux régiments d'élite de S.S. de la division Adolf Hitler. Deux régiments de la Wehrmacht sont autour du Luxembourg. Le Palais-Bourbon et les Tuileries sont occupés. Enfin, 250 camions, représentant le train d'une unité allemande, sont stationnés à la Cité Universitaire.

Ces troupes, en général, sont encore disciplinées. Pourtant, parfois, des signes de fléchissement apparaissent. On assiste à des scènes de rue qui, naguère, eussent été inconcevables. Dans le métro, un soldat allemand, appartenant à un groupe de cinq hommes conduits par un sous-officier, répond à un officier qui lui fait une observation : « Tais-toi, tête de cochon. » L'officier appelle le sous-officier qui lève les bras au

